

SÉANCE LUNDI 2 JUIN 2014

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 2 juin 2014 à 19:30 heures à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Yves Germain, Vincent Mainville, Marcel Dubé, Jean-Pierre Allard et Jérôme St-Louis.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19:30h.

2014-06-01
Ordre du
jour

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant.

- 1) Constatation du quorum.
- 2) Ordre du jour.
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014.
- 4) Adoption du registre de chèque du mois de mai 2014.
- 5) Assurance – SDRK.
- 6) Contrat ascenseur – Municipalité – Club FADOQ de Lac-Saguay.
- 7) Centre d'accès internet – soutien financier.
- 8) Schéma couverture de risque en sécurité incendie – rapport annuel.
- 9) Dérogation mineure 2014-04-01DM – Guy Boudreau.
- 10) Soutien financier – Club de Tennis & Club FADOQ Lac-Saguay.
- 11) Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement
- 12) Muni spec - nouvelle salle spectacle Mont-Laurier
- 13) Correspondance & information.
- 14) Divers :
 - Politique familiale
 - Fête de la Pêche
 - Fête nationale
 - Fête musicale l'École du Méandre
 - RIDR
- 15) Période de questions.
- 16) Levée de la séance.

Adoptée

2014-06-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014

Procès-verbal

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 mai 2014 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2014-06-03

ADOPTION REGISTRE DE CHÈQUE DU MOIS DE MAI 2014

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :
D'adopter le registre de chèques du mois de mai 2014 soit :

- le registre de chèques général, portant les numéros C1400201 à C1400265, totalisant 53 279.59\$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mai 2014;
- le registre de chèques salaires, portant les numéros P1400119 à P1400125, P1400132, P1400133 et P1400139 (élus) totalisant 3 912.55\$ et les numéros P1400109 à P1400118, P1400126 à P1400131, P1400134 à P1400138 et P1400140 à 1400151 (employés) totalisant 13 754.35\$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mai 2014;

Adoptée

2014-06-04

CESSION DE RESPONSABILITÉ CIVILE RELATIVEMENT AUX ACTIVITÉS SUR LE PARC RÉGIONAL DU RÉSERVOIR KIAMIKA

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :
Que la Municipalité de Lac-Saguay cède sa responsabilité civile à la ville de Rivière-Rouge relativement aux activités tenues sur le Parc régional du réservoir Kiamika. Les frais liés à cette couverture en assurances responsabilités sont imputés aux frais de fonctionnement de la Société de développement du réservoir Kiamika.

Adoptée

2014-06-05

CONTRAT ASCENSEUR – MUNICIPALITÉ – CLUB FADOQ DE LAC-SAGUAY

CONSIDÉRANT que le Club FADOQ de Lac-Saguay a reçu une subvention de 25 000.\$ pour l'installation d'un ascenseur dans l'édifice St-Hugues;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est engagée à défrayer les coûts supplémentaires à l'installation de cet ascenseur;

CONSIDÉRANT que le directeur-général a entrepris des démarches pour trouver l'entrepreneur qui fournirait le type d'ascenseur qui conviendrait au bâtiment, et ce au moindre coût;

CONSIDÉRANT que le coût de 30 000.\$ + taxes et le coût du service de maintenance à tous les 3 mois pour ±165.00\$ par visite représente le moindre coût achat service et le fournisseur trouver a un excellent dossier à la Régie du Bâtiment du Québec;

CONSIDÉRANT que tel qu'indiqué dans cette résolution le coût réel pour la municipalité est de 5 000.\$ plus les taxes sur le montant 30 000.\$ pour l'acquisition de l'ascenseur il n'est pas requis légalement de procéder par soumission invitation et la démarche de gré à gré du directeur-général est légitime. (Le retour de taxe est remboursable à la municipalité).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité, avec l'aide de la subvention de 25 000.\$ qu'a reçu le Club FADOQ de Lac-Saguay, accorde le contrat d'acquisition de l'ascenseur pour l'édifice St-Hugues à *Ascenseur Alex inc de St-Hippolyte (RBQ : 8221-8298-48)* au montant de 30 000.\$ plus taxes.

Que le montant accordé à un autre entrepreneur général licencié pour les travaux d'aménagement prévu pour l'installation de l'ascenseur fasse l'objet d'une résolution du conseil et soit inscrit dans un programme de subvention pour les infrastructures municipal et que les travaux ne débutent qu'après l'approbation du Ministère concerné.

Adoptée

2014-06-06

CENTRE D'ACCÈS INTERNET – SOUTIEN FINANCIER

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé
Appuyé par le conseiller Luc Vincent
Et résolu à l'unanimité :
D'accorder une somme de 200.\$ comme soutien financier au Centre d'accès internet de Lac-Saguay.

Adoptée

2014-06-07

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT ANNUEL 2013

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

Attendu que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activité annuel;

Attendu que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

Attendu que le rapport d'activité 2013 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de Lac-Saguay en lien avec le plan de mise en œuvre locale adoptée et intégré au schéma;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :
Que le rapport d'activités 2013, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

2014-06-08

DÉROGATION MINEURE NO : 2014-04-01DM – GUY BOUDREAU

CONSIDÉRANT que l'agrandissement prévu respecte l'article 19,7 du règlement de zonage permettant l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire (50% de plus de l'occupation au sol existant) et respecte aussi l'article 8,3,1 J du même règlement concernant la totalité des bâtiments au sol existants (25% de la superficie totale du terrain);

CONSIDÉRANT que la marge de recul droite de la résidence est présentement de 5,73 mètres et que l'agrandissement prévu ramènerait la marge à 4,50 mètres.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé
Appuyé par le conseiller Vincent Mainville
Et résolu à l'unanimité :
Que la modification de la marge de recul latéral est mineure, il est recommandé au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure numéro 2014-04-01DM à Monsieur Guy Boudreau du 103, chemin du Lac-Allard à Lac-Saguay afin de porter la marge latérale droite à 4,50 mètres.

Adoptée

2014-06-09

AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE TENNIS ET CLUB FADOQ DE LAC-SAGUAY

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :
D'accorder au Club de Tennis de Lac-Saguay la somme de 150.\$ pour l'organisation du Tournoi de tennis 2014 (18-19 et 20 juillet 2014) et au Club FADOQ de Lac-Saguay la somme de 150.\$ pour la Fête nationale du 24 juin 2014.

Adoptée

2014-06-10

FONDATION DE LA MRCAL POUR L'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :
De nommer Marcel Dubé représentant municipal pour la Fondation de la MRCAL pour l'Environnement et que Vincent Mainville en soit le substitut.

Adoptée

2014-06-11

MUNI SPEC – NOUVELLE SALLE SPECTACLE MONT-LAURIER

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :
Que la municipalité de Lac-Saguay participe à un programme de financement proposé par MUNI SPEC de Mont-Laurier pour la nouvelle salle de spectacle pour un montant de 1 000\$ payable en deux versements de 500\$ en 2014 et 2015.

Adoptée

2014-06-12

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par le conseiller Vincent Mainville
Et résolu à l'unanimité

Que la séance du conseil soit terminée et levée. Il est 20 :45h.

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, dir.-général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussignée Richard Gagnon, dir.-général certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2014-06-03.

Richard Gagnon, dir.-général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse